Luxembourg, le 10 février 2023

Avis de l'Observatoire de l'Environnement concernant le projet de désignation de la zone de protection spéciale « Vallée supérieure de l'Alzette » (ZPS LU0002007) conformément à l'article 31(5) de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Lors de la séance du 30 janvier 2023, l'Observatoire de l'environnement naturel a analysé le projet de désignation de la zone de protection spéciale « Vallée supérieure de l'Alzette » (ZPS LU0002007) ainsi que les contributions y relatives reçues dans le cadre de la consultation publique du dossier Région Est & Moselle présenté par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

L'Observatoire émet un avis favorable concernant le projet de désignation de la zone de protection spéciale « Vallée supérieure de l'Alzette » (ZPS LU0002007) tel qu'il lui a été soumis.

Zone de Protection Spéciale
Vallée supérieure de l'Alzette (LU0002007)

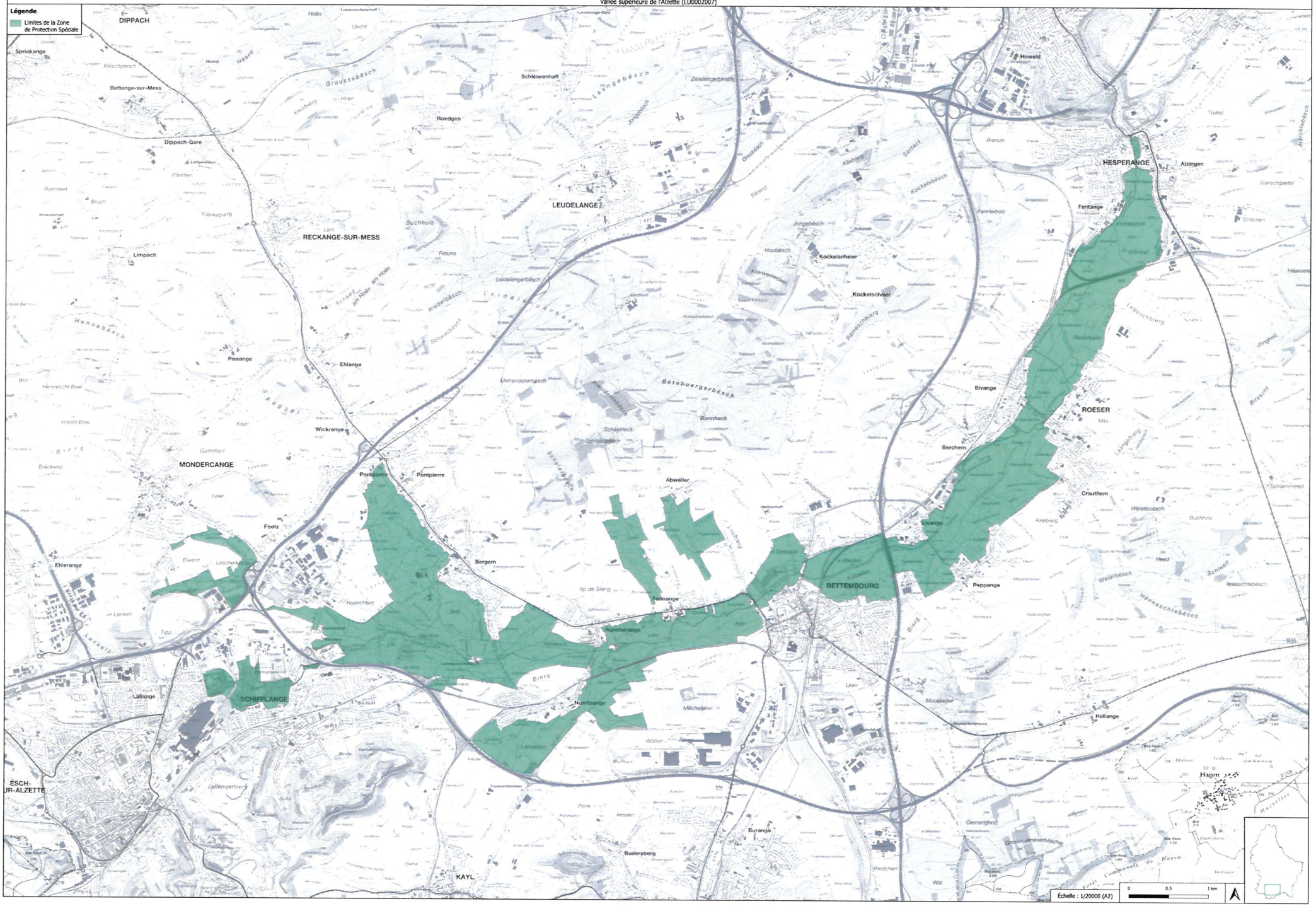

Texte coordonné

Règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2012 portant désignation des zones de protection spéciale

Art. 1er. La liste nationale figurant à l'annexe 4 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles est remplacée par la liste figurant à l'annexe 1.

Art. 2. Les zones de protection spéciale visées à l'article 1er du présent règlement sont désignées en vue de la préservation, du maintien ou, le cas échéant, du rétablissement d'une diversité, d'une superficie et d'une qualité des habitats pour toutes les espèces d'oiseaux figurant à l'annexe 2 du présent règlement grand-ducal. La délimitation des zones est indiquée sur les plans figurant à l'annexe 3 du présent règlement.

Art. 3. La désignation des zones de protection spéciale a pour objectifs généraux:

(1) la préservation, le maintien ou, le cas échéant le rétablissement de la contribution des zones de protection spéciale au maintien et à l'amélioration de la diversité biologique et d'un état de conservation favorable aux espèces d'oiseaux sauvages visées par la loi précitée et la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ainsi que leurs habitats ;

(2) la préservation, le maintien ou, le cas échéant le rétablissement de la contribution des zones de protection spéciale à la cohérence écologique du réseau Natura2000 tant au niveau national qu'au sein de l'Union européenne ;

(3) la préservation, le maintien ou le rétablissement des exigences écologiques spécifiques au site pour la conservation durable des espèces et de leurs habitats relatifs pour lesquels des objectifs de conservation ont été formulés, ainsi que le rétablissement des biotopes détruits et la création de biotopes.

Art. 4. Pour chaque zone de protection spéciale, les principaux objectifs de conservation spécifiques suivants sont à atteindre afin de garantir l'état de conservation favorable des espèces visées, le cas échéant, à travers les mesures de conservation visées aux articles 37 et 38 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 précitée :

(1) Vallée de la Woltz et affluents de la source à Troisvierges (LU0002001)

a) maintien dans un état de conservation favorable de la population de la Cigogne noire *Ciconia nigra*: maintien et restauration des zones de nourrissage, notamment des cours d'eau, des fonds de vallées et autres habitats humides; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nourrissage;

b) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Milan royal *Milvus milvus*: maintien et amélioration des zones de chasse, notamment une mosaïque paysagère riche en prairies à fauchage échelonné et pâturages; maintien et amélioration des zones de nidification, notamment des lisières des forêts feuillues,

des rangées d'arbres et des arbres solitaires; préservation des arbres porteurs d'aire de rapace; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification;

c) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*: maintien et amélioration des zones d'hivernage; maintien et amélioration des zones de chasse, notamment les herbages, friches humides, jachères et landes; amélioration des zones de nidification potentielles et préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification lors d'une reproduction;

d) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux prairiaux, tels la Bergeronnette printanière *Motacilla flava*, le Pipit farlouse *Anthus pratensis* et le Tarier des prés *Saxicola rubetra*: maintien et amélioration d'une mosaïque paysagère de pâturages, de friches humides et de prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif;

e) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Caille des blés *Coturnix coturnix*: maintien et amélioration des zones de nidification, notamment d'une mosaïque paysagère de prairies, de bandes herbacées et de jachères dans les labours; préservation de la quiétude en période de reproduction; promotion du fauchage et de la récolte très tardifs pour les zones régulièrement occupées;

f) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de l'Alouette des champs *Alauda arvensis*: maintien et amélioration des zones de nidification, notamment une mosaïque paysagère d'herbages et de labours; aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours; promotion des semences printanières dans les champs de céréales;

g) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*: restauration des zones de nidification et des zones de nourrissage en période de migration et d'hivernage, notamment des marais, des prairies marécageuses et des vallées à friches humides;

h) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Fuligule morillon *Aythya fuligula*: maintien et amélioration des zones de nidification, notamment les étangs; préservation de la quiétude en période de reproduction;

i) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des structures paysagères et des herbages, telles la Chouette chevêche *Athene noctua*, la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*: maintien et restauration des zones de nidification et de chasse, notamment des structures paysagères dans les pâturages et prairies; préservation de la quiétude dans les territoires, notamment de la Pie-grièche grise;

j) maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau, des plans d'eau et des fonds de vallée; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau;

k) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies; fauchage très tardif et pluriannuel;

l) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des prairies humides, notamment des prairies à Molinie, y favoriser le fauchage tardif, voir très tardif;

m) promotion des programmes d'extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, y éviter le retournement et la réimplantation; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture; maintien et restauration d'une bande enherbée entre les structures paysagères et les cultures;
n) élaboration d'un plan de gestion et d'entretien pluriannuel des structures paysagères;
o) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d'âges avancées.

(2) Vallée de la Tretterbaach et affluents de la frontière à Asselborn (LU0002002)

a) maintien dans un état de conservation favorable de la population de la Cigogne noire *Ciconia nigra*: maintien et restauration des zones de nourrissage, notamment des cours d'eau, des fonds de vallées et autres habitats humides; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nourrissage;
b) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Milan royal *Milvus milvus*: maintien et amélioration des zones de chasse, notamment une mosaïque paysagère riche en prairies à fauchage échelonné et pâturages; maintien et amélioration des zones de nidification, notamment des lisières des forêts feuillues, des rangées d'arbres et des arbres solitaires; préservation des arbres porteurs d'aire de rapace; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification;
c) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*: maintien et amélioration des zones d'hivernage; maintien et amélioration des zones de chasse, notamment les herbages, friches humides, jachères et landes; amélioration des zones de nidification potentielles et préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification lors d'une reproduction;
d) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux prairiaux, tels la Bergeronnette printanière *Motacilla flava*, le Pipit farlouse *Anthus pratensis* et le Tarier des prés *Saxicola rubetra*: maintien et amélioration d'une mosaïque paysagère de pâturages, de friches humides et de prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif;
e) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Caille des blés *Coturnix coturnix*: maintien et amélioration des zones de nidification, notamment d'une mosaïque paysagère de prairies, de bandes herbacées et de jachères dans les labours; préservation de la quiétude en période de reproduction; promotion du fauchage et de la récolte très tardifs pour les zones régulièrement occupées;
f) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de l'Alouette des champs *Alauda arvensis*: maintien et amélioration des zones de nidification, notamment une mosaïque paysagère d'herbages et de labours; aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours; promotion des semences printanières dans les champs de céréales;
g) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*: restauration des zones de nidification et des zones de nourrissage en période de migration et d'hivernage, notamment des marais, des prairies marécageuses et des vallées à friches humides;

h) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Vanneau huppé *Vanellus vanellus*: restauration des zones de nidification et des zones de nourrissage, notamment des herbages des vallées humides;
i) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des zones inondables et des herbages humides, tels le Pluvier doré *Pluvialis apricaria* et le Combattant varié *Philomachus pugnax*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en halte de migration;
j) maintien dans un état de conservation favorable de la population de la Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*: maintien et amélioration des futaies richement structurées; maintien des arbres à forte dimension; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification;
k) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Grand Corbeau *Corvus corax*: maintien et amélioration des zones de chasse, notamment une mosaïque paysagère riche en pâturages; maintien et amélioration des zones de nidification, notamment les futaies; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification;
l) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des structures paysagères et des herbages, telles la Chouette chevêche *Athene noctua*, la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*: maintien et restauration des zones de nidification et de chasse, notamment des structures paysagères dans les pâturages et prairies; préservation de la quiétude dans les territoires, notamment de la Pie-grièche grise;
m) maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau, des plans d'eau et des fonds de vallée; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau;
n) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies; fauchage très tardif et pluriannuel;
o) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des prairies humides, notamment des prairies à Molinie, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif;
p) promotion des programmes d'extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, y éviter le retournement et la réimplantation; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en cultures; maintien et restauration d'une bande enherbée entre les structures paysagères et les cultures;
q) élaboration d'un plan de gestion et d'entretien pluriannuel des structures paysagères;
r) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d'âges avancées.

(3) Vallée supérieure de l'Our et affluents de Lieler à Dasbourg (LU0002003)

a) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Gélinotte des bois *Tetrastes bonasia* (syn. : *Bonasa bonasia*) : maintien et amélioration de la structure arbustive sous-futaie, des taillis et des différentes classes d'âge de la forêt; maintien et amélioration de la mosaïque paysagère intraforestière; conservation des essences buissonnantes et arbustives dans les plantations et le long des chemins forestiers;

b) maintien dans un état de conservation favorable de la population de la Cigogne noire *Ciconia nigra* : maintien et amélioration des zones de nidification notamment des forêts feuillues en futaie et préservation des arbres porteurs d'aire de cigogne; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours des sites de nidification; maintien respectivement aménagement ponctuel de l'habitat forestier et préservation d'une zone de protection forestière dans un rayon de 50 mètres autour des nids; maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée;

c) maintien dans un état de conservation favorable de la population de la Bondrée apivore *Pernis apivorus*: maintien et amélioration des lisières forestières diversement structurées; maintien et amélioration des zones de nidification et préservation des arbres porteurs d'aire de rapace; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification; maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment des milieux ouverts ou semi-ouverts intraforestiers, tels zones de chablis, clairières et boisements très claires; gestion extensive des milieux herbeux, non fauchés ou très tardivement;

d) maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des populations du Milan royal *Milvus milvus*, de l'Autour des palombes *Accipiter gentilis*, du Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* et du Grand Corbeau *Corvus corax*: maintien, amélioration respectivement restauration des zones de nidification et préservation des falaises respectivement arbres porteurs d'aire de rapace; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification;

e) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Pic noir *Dryocopus martius*: préservation des arbres à loge de pic; maintien d'arbres à forte dimension et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues, notamment en hêtraies; protection des fourmilières de la Fourmi rousse en forêt;

f) maintien dans un état de conservation favorable de la population de la Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*: préservation des arbres à loge; maintien et amélioration des futaies richement structurées; maintien des arbres à forte dimension; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification;

g) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*: maintien et extension surfacique de la futaie feuillue mélangée présentant des strates herbacée et arbustive claires, notamment en terrain en pente; maintien et extension surfacique d'une mosaïque intraforestière de différentes classes d'âge et des îlots de vieillissement;

h) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations de la Bécasse des bois *Scolopax rusticola*: maintien et amélioration des zones de nidification et des zones d'hivernation; maintien et extension surfacique des lisières, des clairières, des forêts claires et de la mosaïque paysagère intraforestière;

i) restauration de la population de l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* : maintien, amélioration et restauration des milieux favorables, notamment landes, clairières, lisières diversement structurées et forêts très claires; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les abords des zones de nidification;

j) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des cours d'eau, tels le Martin pêcheur *Alcedo atthis*, le Cincle plongeur

Cinclus cinclus et la Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea* : maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure des cours d'eau; maintien et amélioration des structures nécessaires pour la nidification;

k) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des cours d'eau, tel le Harle bièvre *Mergus merganser*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en hivernage, notamment les cours d'eau; maintien et amélioration de la qualité de l'eau;

l) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en migration, notamment les plans et cours d'eau;

m) maintien dans un état de conservation favorable de la population de la Mésange huppée *Parus cristatus*: amélioration de la diversité de la structure forestière des résineux en y favorisant les mélanges résineux-feuillus et y préserver des arbres à forte dimension et des classes d'âges avancées;

n) maintien dans un état de conservation favorable et rétablissement de la gestion des taillis; élaboration d'un plan de gestion et d'entretien pluriannuel des taillis;

o) maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée;

p) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales;

q) maintien dans un état de conservation favorable et amélioration de la diversité de la structure de la lisière, des clairières et des forêts très claires; restauration des landes;

r) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d'âges avancées;

s) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de falaises dégagés et accessibles pour les nicheurs des falaises.

(4) Vallée supérieure de la Sûre et affluents de la frontière belge à Esch-sur-Sûre (LU0002004)

a) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Gélinotte des bois *Tetrastes bonasia* (syn. : *Bonasa bonasia*) : maintien et amélioration de la structure arbustive sous-futaie, des taillis et des différentes classes d'âge de la forêt; maintien et amélioration de la mosaïque paysagère intraforestière; conservation des essences buissonnantes et arbustives dans les plantations et le long des chemins forestiers;

b) maintien dans un état de conservation favorable de la population de la Cigogne noire *Ciconia nigra* : maintien et amélioration des zones de nidification notamment des forêts feuillues en futaie et préservation des arbres porteurs d'aire de cigogne; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours des sites de nidification; maintien respectivement aménagement ponctuel de l'habitat forestier et préservation d'une zone de protection forestière dans un rayon de 50 mètres autour des nids; maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée;

c) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en migration, notamment les plans et cours d'eau;

d) maintien dans un état de conservation favorable de la population de la Bondrée apivore *Pernis apivorus*: maintien et amélioration des lisières forestières diversement structurées; maintien et amélioration des zones de nidification et préservation des arbres porteurs d'aires du rapace; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification; maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment des milieux ouverts ou semi-ouverts intraforestiers, tels zones de chablis, clairières et boisements très claires; gestion extensive des milieux herbeux, non fauchés ou très tardivement;

e) maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des populations de l'Autour des palombes *Accipiter gentilis*, du Faucon pèlerin *Falco peregrinus*, du Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* et du Grand Corbeau *Corvus corax*: maintien, amélioration respectivement restauration des zones de nidification et préservation des falaises respectivement arbres porteurs d'aire de rapace; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification;

f) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Pic noir *Dryocopus martius*: préservation des arbres à loge de pic; maintien d'arbres à forte dimension et d'arbres morts sur pied en futaies feuillues, notamment en hêtraies; protection des fourmilières de la Fourmi rousse en forêt;

g) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*: maintien et extension surfacique de la futaie feullue mélangée présentant des strates herbacée et arbustive claires, notamment en terrain en pente; maintien et extension surfacique d'une mosaïque intraforestière de différentes classes d'âge et des îlots de vieillissement;

h) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Pic mar *Dendrocopos medius*: maintien des arbres à loge de pic et du bois mort sur pied, notamment en forêts alluviales à bois dur et en chênaies; maintien des vieilles chênaies; maintien et augmentation de la diversité structurale en chênaies;

i) maintien dans un état de conservation favorable de la population de la Mésange huppée *Parus cristatus*: amélioration de la diversité de la structure forestière des résineux en y favorisant les mélanges résineux-feuillus et y préserver des arbres à forte dimension et des classes d'âges avancées;

j) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des cours d'eau, tels le Martin pêcheur *Alcedo atthis*, le Cincle plongeur *Cinclus cinclus* et la Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea* : maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure des cours d'eau; maintien et amélioration des structures nécessaires pour la nidification;

k) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des cours et des plans d'eau, tels le Harle bièvre *Mergus merganser* et le Grèbe huppé *Podiceps cristatus*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en hivernage, notamment les plans et les cours d'eau; maintien et amélioration de la qualité de l'eau;

l) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Bécasse des bois *Scolopax rusticola*: maintien et amélioration des zones de nidification et des zones d'hivernation; maintien et extension surfacique des lisières, des clairières, des forêts claires et de la mosaïque paysagère intraforestière;

m) maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallées;
n) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales;
o) maintien dans un état de conservation favorable et rétablissement de la gestion des taillis; élaboration d'un plan de gestion et d'entretien pluriannuel des taillis;
p) maintien dans un état de conservation favorable et amélioration de la diversité de la structure de la lisière, des clairières et des forêts très claires; restauration des landes;
q) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de futaies, y préserver des arbres à forte dimension et des classes d'âges avancées.

(5) Vallée de l'Ernz Blanche de Bourglinster à Fischbach (LU0002005)

a) restauration de la population du Râle des genêts *Crex crex*: restauration des zones de nidification, notamment des prairies humides à fauchage très tardif et des friches humides; préservation de la quiétude en période de reproduction;
b) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux prairiaux, tels le Pipit farlouse *Anthus pratensis*, la Bergeronnette printanière *Motacilla flava* et le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*: maintien et amélioration des zones de nidification et de halte de migration, notamment des pâturages et des prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif;
c) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des vasières, des zones inondables et des prairies humides, tels le Pluvier doré *Pluvialis apricaria* et le Combattant varié *Philomachus pugnax*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en halte de migration;
d) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des roselières, des mégaphorbiaies et autres zones humides, tels le Râle d'eau *Rallus aquaticus*, la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*, le Gorgebleu à miroir *Luscinia svecica* et le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*: maintien et amélioration des habitats de nidification respectivement de halte de migration;
e) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*: maintien et restauration des zones de nidification et de chasse, notamment des structures paysagères dans les pâturages et prairies; préservation de la quiétude dans les territoires, notamment de la Pie-grièche grise;
f) maintien dans un état de conservation favorable des populations du Milan noir *Milvus migrans* et du Milan royal *Milvus milvus*: maintien et amélioration des zones de chasse, notamment une mosaïque paysagère de pâturages, de prairies à fauchage échelonné et de friches humides; maintien et amélioration des zones de nidification, notamment les lisières des forêts feuillues; préservation des arbres porteurs d'aire de rapace; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification;
g) maintien dans un état de conservation favorable des populations de la Bondrée apivore *Pernis apivorus*: maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment des milieux ouverts ou semi-ouverts; gestion extensive des milieux herbeux, non fauchés ou très tardivement, notamment en lisière de forêt;
h) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations du Martin pêcheur *Alcedo atthis* : maintien et amélioration des zones de nourrissage,

notamment les rivières à berges boisées; maintien et aménagement de quelques berges raides propices à la nidification;

i) maintien dans un état de conservation favorable des herbages et promotion des programmes d'extensification; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, y éviter le retournement et la réimplantation; extension surfacique des prairies maigres de fauche et des prairies humides, notamment cariçaies, y favoriser des programmes d'extensification et le fauchage tardif, voire très tardif; aménagement de bandes herbacées et de friches humides fauchées pluriannuellement dans les herbages;

j) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières et des mégaphorbiaies; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l'eau;

k) maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des zones inondables; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau.

(6) Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre (LU0002006)

a) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en halte de migration, notamment des roselières, cariçaies, autres prairies humides et mégaphorbiaies; préservation de zones respectivement de bandes herbacées non-fauchées en prairies humides en périodes de migration;

b) maintien dans un état de conservation favorable des populations de la Cigogne blanche *Ciconia ciconia*: maintien, amélioration et création de zones de nourrissage, notamment de pâturages et de prairies humides; aménagement de sites de nidification potentiels;

c) restauration de la population du Râle des genêts *Crex crex*: restauration des zones de nidification, notamment des prairies humides à fauchage très tardif et des friches humides; préservation de la quiétude en période de reproduction;

d) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux prairiaux, tels le Pipit farlouse *Anthus pratensis*, la Bergeronnette printanière *Motacilla flava*, le Tarier des prés *Saxicola rubetra* et le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*: maintien et amélioration des zones de nidification et de halte de migration, notamment des pâturages et des prairies humides à fauchage tardif, voir très tardif;

e) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des roselières, des mégaphorbiaies et autres zones humides, tels le Râle d'eau *Rallus aquaticus*, la Marouette ponctuée *Porzana porzana*, le Phragmite des joncs *Acrocephalus schoenobaenus*, la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*, la Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*, le Gorgebleu à miroir *Luscinia svecica* et le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*: maintien et amélioration des habitats de nidification respectivement de halte de migration;

f) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Martin pêcheur *Alcedo atthis* : maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment les rivières à berges boisées; maintien et aménagement de quelques berges raides propices à la nidification;

g) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des plans d'eau en période de nidification, tel le Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*;

h) maintien dans un état de conservation favorable des dortoirs de l'Hirondelle rustique *Hirundo rustica* : maintien et amélioration des dortoirs, notamment les roselières, et des zones de nourrissage, notamment une mosaïque paysagère de prairies et de zones humides;

i) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des vasières, des zones inondables et des prairies humides, telles la Bécassine des marais *Gallinago gallinago* et la Bécassine sourde *Lymnocryptes minimus*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en halte de migration respectivement en hivernage;

j) maintien dans un état de conservation favorable des populations du Milan noir *Milvus migrans* et du Milan royal *Milvus milvus*: maintien et amélioration des zones de chasse, notamment une mosaïque paysagère de pâturages, de prairies et de zones humides; maintien et amélioration des zones de nidification, notamment les lisières des forêts feuillues; préservation des arbres porteurs d'aire de rapace; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification;

k) maintien dans un état de conservation favorable des herbages et promotion des programmes d'extensification; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, y éviter le retournement et la réimplantation; extension surfacique des prairies maigres de fauche et des prairies humides, notamment cariçaies, y favoriser des programmes d'extensification et le fauchage tardif, voire très tardif; aménagement de bandes herbacées et de friches humides fauchées pluriannuellement dans les herbages;

l) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières et des mégaphorbiaies; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l'eau;

m) maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des zones inondables; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau.

~~(7) Vallée supérieure de l'Alzette (LU0002007)~~

~~a) restauration de la population du Râle des genêts *Crex crex*: maintien et restauration des zones de nidification, notamment des prairies humides à fauchage très tardif et des friches humides; préservation de la quiétude en période de reproduction;~~

~~b) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux prairiaux, tels le Pipit farlouse *Anthus pratensis*, la Bergeronnette printanière *Motacilla flava*, le Tarier des prés *Saxicola rubetra* et le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*: maintien et amélioration des zones de nidification et de halte de migration, notamment des pâturages et des prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif;~~

~~c) maintien dans un état de conservation favorable des populations de la Cigogne blanche *Ciconia ciconia*: maintien, amélioration et création de zones de nourrissage, notamment de pâturages et de prairies humides; aménagement de sites de nidification potentiels;~~

~~d) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations de la Caille des blés *Coturnix coturnix*, de la Perdrix grise *Perdix perdix* et de l'Alouette des champs *Alauda arvensis*: maintien et amélioration des zones de nidification, notamment une mosaïque paysagère de milieux ouverts; maintien et amélioration des zones de nidification; préservation de la quiétude en période de reproduction; promotion du fauchage très tardif pour les zones régulièrement occupées; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères;~~

~~e) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des vasières et des zones inondables, tels le Pluvier doré *Pluvialis apricaria*, la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, la Bécassine sourde *Lymnocryptes minimus*, le Chevalier gambette *Tringa totanus*, le Chevalier sylvain *Tringa glareola*, le Combattant varié *Philomachus pugnax*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en halte de migration respectivement en hivernage;~~

~~f) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des mégaphorbiaies et des roselières, tels le Râle d'eau *Rallus aquaticus*, Marouette ponctuée *Porzana porzana*, le Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola*, le Phragmite des joncs *Acrocephalus schoenobaenus*, la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*, le Gorgebleu à miroir *Luscinia svecica* et le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*: maintien et amélioration des habitats de nidification respectivement de halte de migration;~~

~~g) maintien dans un état de conservation favorable des populations du Milan noir *Milvus migrans* et du Milan royal *Milvus milvus*: maintien et amélioration des zones de chasse, notamment une mosaïque paysagère de pâturages, de prairies et de zones humides;~~

~~h) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des plans d'eau en période de nidification, tels la Sarcelle d'été *Anas querquedula* et le Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*;~~

~~i) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Martin pêcheur *Alcedo atthis* : maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment les rivières à berges boisées; maintien et aménagement de quelques berges raides propices à la nidification;~~

~~j) maintien dans un état de conservation favorable des herbages et promotion des programmes d'extensification; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, y éviter le retournement et la réimplantation; extension surfacique des prairies maigres de fauche et des prairies humides, notamment cariçaies, y favoriser des programmes d'extensification et le fauchage tardif, voire très tardif; aménagement de bandes herbacées et de friches humides fauchées pluriannuellement dans les herbages;~~

~~k) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières et des mégaphorbiaies; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l'eau;~~

~~l) maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des zones inondables; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; extension surfacique des vasières; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau.~~

(11) Aspelt - Lannebur, Am Kessel (LU0002011)

a) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Grue cendrée *Grus grus*: maintien et amélioration de la zone en tant que halte de migration et lieu d'hivernage; préservation de la quiétude en halte de migration et en hivernage;

b) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de l'Oie des moissons *Anser fabalis*: maintien et amélioration de la zone en tant que lieu d'hivernage; préservation de la quiétude en période d'hivernage;

c) restauration de la population du Râle des genêts *Crex crex*: restauration des zones de nidification, notamment des prairies humides à fauchage très tardif et des friches humides; préservation de la quiétude en période de reproduction;

d) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux prairiaux, tels la Bergeronnette printanière *Motacilla flava* et le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*: maintien et amélioration des zones de nidification et de halte de migration, notamment des pâturages et des prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif;

e) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des vasières et des zones inondables, tels la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, la Bécassine sourde *Lymnocryptes minimus*, le Chevalier gambette *Tringa totanus*, le Chevalier sylvain *Tringa glareola* et le Combattant varié *Philomachus pugnax*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en halte de migration;

f) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*: maintien et amélioration des zones d'hivernage; maintien et amélioration des zones de chasse, notamment les herbages, zones humides et friches;

g) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des mégaphorbiaies et des roselières, tels le Râle d'eau *Rallus aquaticus*, la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*, le Gorgebleu à miroir *Luscinia svecica* et le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*: maintien et amélioration des habitats de nidification respectivement de halte de migration;

h) maintien dans un état de conservation favorable des herbages et promotion des programmes d'extensification; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, y éviter le retournement et la réimplantation; extension surfacique des prairies maigres de fauche et des prairies humides, notamment cariçaies, y favoriser des programmes d'extensification et le fauchage tardif, voire très tardif; aménagement de bandes herbacées et de friches humides fauchées pluriannuellement dans les herbages;

i) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières et des mégaphorbiaies; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l'eau;

j) maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des zones inondables; restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie; extension surfacique des vasières; aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau;

k) préservation de la quiétude des zones sensibles, notamment en période de migration et d'hivernage par la gestion des flux de visiteurs.

(12) Haff Réimech (LU0002012)

a) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Blongios nain *Ixobrychus minutus*: maintien et amélioration des roselières, notamment des vieux peuplements avec pieds dans l'eau; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours des zones de nidification;

b) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Butor étoilé *Botaurus stellaris*: maintien et amélioration des zones d'hivernage, notamment des roselières, surtout des vieux peuplements avec pieds dans l'eau; préservation de la quiétude en période d'hivernation; maintien, voir amélioration des zones de nidification potentielles;

c) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des roselières, des mégaphorbiaies et autres zones humides, tels la Marouette ponctuée *Porzana porzana*, le Râle d'eau *Rallus aquaticus*, la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*, la Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*, le Phragmite des joncs *Acrocephalus schoenobaenus*, le Gorgebleu à miroir *Luscinia svecica*, Rémiz penduline *Remiz pendulinus* et le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*: maintien et amélioration des habitats de nidification respectivement de halte de migration;

d) maintien dans un état de conservation favorable des populations du Busard des roseaux *Circus aeruginosus*: amélioration des zones de nidification potentielles et des zones de chasse en migration; préservation et amélioration des zones de nourrissage, notamment les roselières et autres zones humides;

e) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des plans d'eau en migration et en hivernage, tels le Harle piette *Mergellus albellus*, le Fuligule morillon *Aythya fuligula*, le Fuligule milouin *Aythya ferina* le Fuligule nyroca *Aythya nyroca* et le Foulque macroule *Fulica atra*;

f) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des plans d'eau en période de nidification, tels la Sarcelle d'été *Anas querquedula*, le Fuligule morillon *Aythya fuligula*, le Fuligule milouin *Aythya ferina*, le Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis* et le Grèbe huppé *Podiceps cristatus*;

g) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations du Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en migration, notamment les plans d'eau;

h) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations du Martin pêcheur *Alcedo atthis* : maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment les rivières à berges boisées; maintien et aménagement de quelques berges raides propices à la nidification;

i) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations de l'Hirondelle de rivage *Riparia riparia*: maintien et aménagement de quelques berges raides propices à la nidification;

j) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Pic cendré *Picus canus*: maintien et aménagement de boisements diversement structurés, telles les forêts alluviales et maintien des arbres à forte dimension et des arbres morts sur pied;

k) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Torcol fourmilier *Jynx torquilla*: maintien et aménagement de pelouses sèches; gestion des boisements semi-ouverts diversement structurés;

l) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations des oiseaux des vasières, tels la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, le Chevalier gambette *Tringa totanus*, le Chevalier sylvain *Tringa glareola* et le Combattant varié *Philomachus pugnax*: maintien et amélioration des zones de nourrissage en halte de migration respectivement en hivernage;
m) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Petit Gravelot *Charadrius dubius*: maintien et amélioration des zones à graviers et des friches sans ou à faible végétation; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours des zones de nidification;
n) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des roselières et des mégaphorbiaies; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l'eau;
o) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des forêts alluviales;
p) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des pelouses sèches et des zones à graviers;
q) maintien dans un état de conservation favorable et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure des berges;
r) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des vasières;
s) préservation de la quiétude des zones sensibles en période de nidification, de migration ou d'hivernation par la gestion des flux de visiteurs.

Art. 6. Notre Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre délégué au Développement durable
et aux Infrastructures,

Marco Schank

Annexe 1 :

Liste nationale des zones de protection spéciale concernant la conservation des oiseaux sauvages. (Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, JO L 20 du 26.1.2010, p. 7-25)

N°	Code de la zone de protection spéciale	Dénomination	Surface
1	LU0002001	Vallée de la Woltz et affluents de la source à Troisvierges	1269,23 ha
2	LU0002002	Vallée de la Tretterbaach et affluents de la frontière à Asselborn	3146,15 ha
3	LU0002003	Vallée supérieure de l'Our et affluents de Lieler à Dasbourg	1740,31 ha
4	LU0002004	Vallée supérieure de la Sûre et affluents de la frontière belge à Esch-sur-Sûre	3587,01 ha
5	LU0002005	Vallée de l'Ernz Blanche de Bourglinster à Fischbach	226,53 ha
6	LU0002006	Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre	379,52 ha
~~7~~	~~LU0002007~~	~~Vallée supérieure de l'Alzette~~	~~1054,51 ha~~
11	LU0002011	Aspelt - Lannebur, Am Kessel	71,10 ha
12	LU0002012	Haff Réimech	258,42 ha

Annexe 2 :

Liste des oiseaux sauvages faisant l'objet de mesures de conservation spéciale.

			Code de la zone de protection spéciale	**LU0002001**	**LU0002002**	**LU0002003**	**LU0002004**	**LU0002005**	**LU0002006**	**~~LU0002007~~**	**LU0002011**	**LU0002012**
Espèces	**Français**	**Allemand**	**Catégorie**									
Accipiter gentilis	Autour des palombes	Habicht	n, ra	**x**	**x**	**2-4 c**	**2-4 c**					**x**
Acrocephalus arundinaceus	Rousserolle turdoïde	Drossel-rohrsänger	n, m, ra, sp						**x**			**5-10 c**
Acrocephalus paludicola	Phragmite aquatique	Seggen-rohrsänger	m, di, vu, sp						**1-5 i**	**~~x~~**		**x**
Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs	Schilfrohrsänger	(n), m, di, vu, sp					**x**	**1-5 c**	**~~x~~**		**x**
Acrocephalus scirpaceus	Rousserolle effarvatte	Teichrohrsänger	n, m, vu, ra, sp		**x**			**10-15 c**	**20-30 c**	**~~25-35 c~~**	**1-5 c**	**30-40 c**
Aegolius funereus	Chouette de Tengmalm	Raufußkauz	(n), ra		**x**	**x**						
Alauda arvensis	Alouette des champs	Feldlerche	n, m, vu, ra	**x**	**x**			**x**	**x**	**~~x~~**	**x**	
Alcedo atthis	Martin pêcheur	Eisvogel	n, vu, ra	**x**	**x**	**2-4 c**	**1-2 c**	**1 c**	**1-2 c**	**~~2-3 c~~**		**4-6 c**
Anas querquedula	Sarcelle d'été	Knäkente	(n), m, di		**x**					**~~0-1 c~~**	**x**	**0-1 c**
Anser fabalis	Oie des moissons	Saatgans	m, h, ra								**50-150 i**	
Anthus campestris	Pipit rousseline	Brachpieper	[n], m, di, vu, sp									
Anthus pratensis	Pipit farlouse	Wiesenpieper	n, m, vu, ra	**3-5 c**	**15-25 c**			**8-12 c**	**3-5 c**	**~~20-30 c~~**	**x**	
Anthus trivialis	Pipit des arbres	Baumpieper	n, m, vu, ra									

Ardea purpurea	Héron pourpré	Purpurreiher	m, vu, ra, sp									x
Asio flammeus	Hibou des marais	Sumpfohreule	m, h, ra	x	x						x	
Athene noctua	Chouette chevêche	Steinkauz	n, di, vu	**1-2 c**	**2-4 c**					~~**1-3 e**~~		**1 c**
Aythya ferina	Fuligule milouin	Tafelente	n, m, h, ra, sp									**1 c**
Aythya fuligula	Fuligule morillon	Reiherente	n, m, h, ra, sp	**1 c**								**5-10 c**
Aythya nyroca	Fuligule nyroca	Moorente	m, di, sp									x
Botaurus stellaris	Butor étoilé	Große Rohrdommel	h, vu, ra, sp						x			**1-5 i**
Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	Uhu	n, ra, sp			**1-2 c**	**1 c**	**1 c**				
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	Ziegenmelker	n, di, vu, sp			x						
Casmerodius albus	Grande Aigrette	Silberreiher	m, h, ra	x	x			x	x	~~x~~	x	x
Charadrius dubius	Petit Gravelot	Flussregenpfeifer	n, m, ra,							~~x~~		**5-10 c**
Chlidonias niger	Guifette noire	Trauer-seeschwalbe	m, ra, sp									x
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	Weißstorch	m, vu, ra						x	~~x~~		
Ciconia nigra	Cigogne noire	Schwarzstorch	n, vu, ra	**1-4 i**	**4-16 i**	**1 c**	**1-2 c**	x	x		x	
Cinclus cinclus	Cincle plongeur	Wasseramsel	n, vu, ra, sp			x	x					
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	Rohrweihe	m, vu, ra, sp	x	x				x			**0-1 c**
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	Kornweihe	(n), h, vu, ra	**1-5 i**	**1-5 i**			x		~~x~~	**1-5 i**	
Corvus corax	Grand Corbeau	Kolkrabe	n, ra	x	x	x	x					
Coturnix coturnix	Caille des blés	Wachtel	n, m, vu, ra	**3-5 c**	**5-10 c**			**1-2 c**	x	~~**1-5 e**~~	x	
Crex crex	Râle des genêts	Wachtelkönig	n, di, vu, sp					x	x	~~**1-3 e**~~	x	
Dendrocopos	Pic mar	Mittelspecht	n, vu, sp				x	**1-2**	**1-2**			x

medius								c	c			
Dryocopus martius	Pic noir	Schwarzspecht	n, vu, sp			3-5 c	3-5 c	1-2 c	1 c			x
Egretta garzetta	Aigrette garzette	Seidenreiher	m, vu, ra							~~x~~		x
Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	Rohrammer	n, vu, ra, sp	x	x			20-25 c	20-25 c	~~20-25 c~~	2-5 c	15-25 c
Falco peregrinus	Faucon pèlerin	Wanderfalke	n, ra, sp				x	x				
Fulica atra	Foulque macroule	Blässhuhn	n, m, h, ra, sp									<1000 i
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	Bekassine	[n], m, h, di, vu, sp	x	x			x	x	~~x~~	x	x
Grus grus	Grue cendrée	Kranich	m, (h), vu, ra							~~x~~	<600 i	
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Rauchschwalbe	n, m, ra						x	~~x~~		x
Ixobrychus minutus	Blongios nain	Zwergdommel	n, m, vu, ra, sp						x	~~x~~		5-8 c
Jynx torquilla	Torcol fourmilier	Wendehals	n, m, vu, ra							~~x~~		3-6 c
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	Neuntöter	n, vu, ra	8-12 c	10-13 c	x	x	5-7 c	x	~~x~~	x	x
Lanius excubitor	Pie-grièche grise	Raubwürger	n, m, h, vu, ra	4-6 c	6-8 c	x	x	2 c	x		x	x
Lullula arborea	Alouette lulu	Heidelerche	n, m, vu, ra, sp									
Luscinia svecica	Gorge-bleue à miroir	Blaukehlchen	m, vu. Ra, sp					x	x	~~x~~	x	x
Lymnocryptes minimus	Bécassine sourde	Zwergschnepfe	m, h, vu, ra, sp						x	~~x~~	x	x
Mergellus albellus	Harle piette	Zwergsäger	m, h, ra, sp									10-20 i
Mergus merganser	Harle bièvre	Gänsesäger	h, ra, sp			x	x					
Milvus migrans	Milan noir	Schwarzmilan	n, ra		1-2 i			1-2 i	4-8 i	~~4-8 i~~	1-2 i	
Milvus milvus	Milan royal	Rotmilan	n, vu, ra	3-6 i	4-6 c	2-3 c	x	2-4 i	2-4 i	~~3-6i~~	1-2 i	
Motacilla	Bergeronnette	Gebirgsstelze	n, vu, sp			x	x					

cinerea	des ruisseaux											
Motacilla flava	Bergeronnette printanière	Wiesen-schafstelze	n, m, vu, ra	**3-5 c**	**10-15 c**			**x**	**x**	~~**12-17 e**~~	**x**	**x**
Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	Fischadler	m, ra, sp			**x**	**x**		**x**			**10-20 i**
Parus cristatus	Mésange huppée	Haubenmeise	n, sp			**x**	**x**					
Perdix perdix	Perdrix grise	Rebhuhn	n, vu, ra						**1-2 c**	~~**2-4 e**~~	**1 c**	
Pernis apivorus	Bondrée apivore	Wespenbussard	n, ra, sp	**x**	**x**	**1-5 c**	**1-5 c**	**x**				**x**
Philomachus pugnax	Combattant varié	Kampfläufer	m, vu, ra, sp	**x**	**x**			**x**	**x**	~~**x**~~	**x**	**x**
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	Garten-rotschwanz	n, m, vu, ra									
Phylloscopus sibilatrix	Pouillot siffleur	Waldlaubsänger	n, m, vu, ra			**x**	**x**					
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	Fitis	n, m, vu									
Picus canus	Pic cendré	Grauspecht	n, vu, ra, sp						**x**	~~**x**~~		**2-3 c**
Picus viridis	Pic vert	Grünspecht	n, vu, ra			**x**	**x**	**x**	**x**	~~**x**~~	**x**	**x**
Pluvialis apricaria	Pluvier doré	Goldregenpfeifer	m, ra		**x**			**x**		~~**x**~~	**x**	
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	Haubentaucher	n, m, h, vu, ra, sp				**x**					**8-10 c**
Porzana porzana	Marouette ponctuée	Tüpfel-sumpfhuhn	m, vu, ra, sp						**x**	~~**x**~~		**x**
Rallus aquaticus	Râle d'eau	Wasserralle	n, m, h, vu, ra, sp	**x**	**x**			**x**	**4-6 c**	~~**3-5 e**~~	**2 c**	**5-7 c**
Remiz pendulinus	Rémiz penduline	Beutelmeise	n, m, vu, ra, sp						**x**	~~**x**~~		**x**
Riparia riparia	Hirondelle des rivages	Uferschwalbe	n, m, di, vu, sp						**x**	~~**x**~~		**30-50 c**
Saxicola rubetra	Tarier des prés	Braunkehlchen	n, m, di, vu	**2-4 c**	**15-20 c**			**x**	**x**	~~**8-10 e**~~		**x**
Scolopax rusticola	Bécasse des bois	Waldschnepfe	n, m, h, vu, ra, sp			**x**	**x**					

Sterna hirundo	Sterne pierregarin	Flussseeschwalbe	m, ra, sp									x
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	Turteltaube	n, m, vu, ra	x	x	x	x		x	~~x~~	x	x
Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	Zwergtaucher	n, ra, sp		x				x	~~x~~		x
Tetrastes bonasia	Gélinotte des bois	Haselhuhn	n, vu, ra, sp			**3-5 c**	**3-6 c**					
Tringa glareola	Chevalier sylvain	Bruch-wasserläufer	m, ra, sp	x	x				x	~~x~~	x	x
Tringa totanus	Chevalier gambette	Rotschenkel	m, ra, sp	x	x				x	~~x~~	x	x
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	Kiebitz	n, m, di, vu	x	x			**1-2 c**	**3-4 c**	~~**2-5 c**~~	**2-4 c**	

Légende du tableau :

n = nicheur (occasionnel), [éteint]

m = migrateur (rare)

h = hivernant (rare)

di = espèce menacée de disparition

vu = espèce vulnérable à certaines modifications de son habitat

ra = espèce rare à densité faible ou à distribution restreinte

sp = espèce nécessitant une attention particulière en raison de la spécificité de son habitat

x = espèce présente en période de reproduction, migration et/ou hivernation

c = couples

i = individus

Les chiffres correspondent au seuil minimal de l'état de conservation favorable des populations des espèces cibles.

Annexe 3 :

Cartes topographiques des zones de protection spéciale.